

GT Sécurité Sanitaire des Aliments du 19 juillet 2022 Gare au flou !

Pas de scoop : le 1^{er} janvier 2023 est repoussé à des jours meilleurs –ou pire-, il n'est pas question de sortir des DDI une fois le transfert effectué.

Ah si, un [espace dédié est désormais accessible sur Géci](#). Avec les fiches de poste SSA de la DGAL, mais sans rien de concret sur les groupes de travail sensés régler les détails techniques du transfert. Bref, le train des réformes roule sur les rails de l'indifférence administrative...

Transfert SSA

Préalablement à cette réunion, **solidaires** avait rappelé son opposition au transfert des missions SSA, et son refus du discours consistant à abandonner purement et simplement toute réflexion sur la sécurité alimentaire au motif que cela est désormais du ressort du Ministère de l'Agriculture.

Pour **solidaires**, le MASA ne va pas limiter ses ambitions à cette seule sécurité alimentaire ou aux effectifs initialement promis... Surtout face à la machine à perdre les arbitrages qu'est Bercy !

Évidemment, le discours de la Directrice Générale était beaucoup plus convenu, pour ne pas dire lénifiant.

Un calendrier obscur

La Directrice Générale avait mentionné le 1^{er} janvier 2023 dans son courriel du 11 mai, une date qui a disparu par la suite et n'apparaissait même plus dans le compte rendu de la réunion interministérielle actant le transfert des missions SSA. **De là à dire qu'il s'agissait de marquer les esprits et de briser toute opposition à la mesure en la rendant d'application immédiate, il n'y a qu'un pas que **solidaires** est prêt à franchir... tant la complexité d'un tel transfert paraissait irréaliste en si peu de temps !**

Désormais, la Directrice Générale aimerait avoir une date butoir dans le courant de l'année 2023, et le plus tôt possible. Elle souhaiterait également un transfert par étapes et par « blocs de compétences ».

Des groupes de travail peu transparents...

La « gouvernance du transfert » repose très largement sur les fameux GT, composés d'agent-es d'Administration Centrale et des services déconcentrés, tant de la DGAL que de la DGCCRF, avec des co-pilotes de GT issus de chacune des administrations.

Enfin, agent-es... Il s'agit bien entendu de cadres (sup) auquel il est demandé de se tourner vers leurs équipes, pour tester les propositions abordées ! **En matière de démocratie participative, on a fait mieux ! Mais attention, la DG va faire preuve de transparence, en communiquant la composition des GT... que **solidaires** a déjà récupéré côté Agriculture il y a deux semaines. No comment !**

A ce stade, les groupes se sont réunis une à deux fois maxi... Une réunion par groupe, 2 maxi pour les plus actifs. Pour plus de transparence, nous avons demandé la communication des relevés de décisions de ces GT. A suivre...

La DG a confirmé qu'il y aura bien un arrêté de restructuration, qui permettra de prendre un certain nombre de mesures « favorables » aux agent·es, dont la garantie de rémunérations. Un arrêté qui devrait s'adresser surtout aux collègues de la sous-direction 4, mais (très) peu voire pas du tout aux personnels des services déconcentrés, qui devraient être redéployés sur place vers d'autres missions !

... alors que les recrutements ont déjà commencé !

On aborde ici la point « dur » de la réunion : la publication des fiches de postes SSA pour l'Administration Centrale de la DGAL (en théorie pour des A, mais la DGAL n'est pas fermé à des B expérimenté·es).

La DG avance qu'il fallait aller vite pour que ce soit fait le plus tôt possible... **de là à confondre vitesse et précipitation** ? Car le GT « RH » ayant à peine commencé, les collègues n'ont rien de concret sur la rémunération, sur la situation statutaire... Pas de souci pour la DG, qui considère que les collègues intéressé·es doivent se positionner et voir après, y compris pour la rémunération (c'est peut être un détail pour la DG, mais pour le commun des mortel·les ça veut dire beaucoup !).

Rien par contre à ce stade sur le droit au retour... **C'est dire si c'est encore le flou qui règne dès qu'on aborde des points concrets !**

Seuls engagements (oraux), les collègues bénéficieront de la garantie de rémunération (sur le traitement brut et l'indemnitaire hors frais de déplacement pendant 7 ans dans le cadre d'un arrêté de restructuration, mais ça peut vouloir dire stagner pendant des années, ce qui n'est jamais bon en période d'inflation) et pour les fonctionnaires ils-elles auront le choix entre la PNA et le détachement, et devront signer un nouveau contrat pour les contractuel·les.

Pour les collègues qui resteront à la CCRF, il y aura des fiches de postes proposées, en alimentaires... ou pas, et les besoins de formation seront étudiés au cas par cas.

Si les collègues auront le choix de partir ou rester, on sent qu'au-delà du principe du volontariat la DG a aussi une petite idée en tête, avançant que pour les contractuel·les très spécialisé·es en alimentaire, plus pointue est la spécialisation, plus grand est leur intérêt à regarder vers la DGAL car la DGCCRF n'aura pas forcément grand-chose à leur proposer...

Il est à noter que personne à l'UA ne souhaitait partir à la DGAL, le turn-over toujours important dans le service évitera les sureffectifs... Reste l'épineux sujet de la transition de l'UA vers la Mission des Urgences Sanitaires (MUS).

Missions - Habilitations

« A priori » les TN SSA vont être coécrites avec la DGAL, mais figureront à part du PNE 2023. Un PNE « nouveau » qui commencera donc sans que la DG sache si les enquêteurs et enquêtrices de la DGCCRF seront mobilisables sur ces nouvelles enquêtes en début d'année...

Si la question de la comptabilisation des contrôles effectués par des personnels CCRF pour des missions relevant désormais de l'Agriculture est importante, celle de la mise à disposition des personnels CCRF est un point majeur de vigilance. Car quoi qu'on nous en dise, la DGAL pourra recourir aux collègues localement tant que le transfert ne sera pas complètement terminé...

Quant aux habilitations, la DG renvoie au GT juridique mais estime que c'est très compliqué et que les habilitations CCRF seront supprimées « s'il y a lieu ».

En réponse à **solidaires**, la Directrice Générale a déclaré que la sortie des agent·es CCRF des DDI n'était pas un sujet, et que ce n'était pas prévu, on aura encore des personnels CCRF en DDI avec des habilitations pour des missions relevant de la DGAL ! Il faut décidément faire preuve de beaucoup de naïveté pour croire que le transfert est une formidable opportunité de prendre un nouveau départ pour la DGCCRF...

Toujours en réponse à une de nos questions, la Directrice Générale a indiqué qu'il n'était pas question d'établir des conventions de mise à disposition au niveau local. **En espérant que ce message descende jusqu'aux quelques directeurs qui s'étaient empressés de se lancer dans cette démarche.**

Formation – recrutement

Il n'y aura plus de formation sur la SSA pour la prochaine promotion Inspecteurs et Inspectrices.

La DG va redéployer les formations sur d'autres sujets comme l'analyse comptable et économique, la sécurité des produits industriels ou la transition écologique et numérique.

Pour cette promotion 2022-2023, la DGCCRF va recruter au maximum de ce qui est possible, et va procéder aux appels sur liste complémentaire au regard du plafond d'emploi 2022. **La situation risque d'être plus compliquée pour les recrutements de 2023 puisque dès le 1^{er} janvier 2023 la DGCCRF sera en sureffectif.**

Du côté du SCL

Pas de scoop non plus, l'activité en alimentaire est maintenue pour le SCL pour 2 ans. Pour la suite la DGAL n'aura pas d'obligation à traiter avec SCL.

La DGCCRF souhaite que le SCL se développe sur la sécurité des produits non alimentaires, et regarde si des réinternalisations sont possibles. **Plus facile à dire qu'à faire, d'autant que ça nécessite des investissements significatifs... Alors que ces dernières années le SCL n'a pas été à la fête côté budgétaire !**

Le prochain point SSA aura lieu à la rentrée de septembre, et un Comité Technique se tiendra avant la fin de cette année.

SESAM

Solidaires a fait part des nombreux dysfonctionnements remontés des services depuis des semaines. SESAM n'apportant décidément pas les évolutions positives promises, bien au contraire, et se cantonne au renforcement du « flicage » par une traçabilité tatillonne...

La DG a indiqué prendre au sérieux les remarques sur SESAM et a indiqué que ces éléments allaient être transmis à la cheffe de projet, mettant en avant les fréquences mises à jour de l'application... semblant toutefois transférer une partie de la responsabilité des problèmes aux collègues qui n'ont pas eu assez recours aux formations en ligne préalables.

Pour **Solidaires** SORA ne posait pas de tels problèmes et la copie doit être revue pour SESAM. Ceci montre bien l'intérêt de renforcer le SICCRF pour lui donner les moyens de développer et d'assurer en interne la maintenance de notre informatique. Les prestataires extérieurs ne sont décidément pas la panacée !

Rémunération - Carrières

1/ L'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet ne serait pas prise en compte sur la paye d'août, mais plutôt en septembre, de même que ses incidences sur le régime indemnitaire. Concrètement à la DGCCRF, l'IAT - IFTS selon le grade augmentera comme la rémunération de 3,5 %. Pas d'inquiétude sur la mise en œuvre tardive de l'augmentation, il y aura régularisation.

2/ Le nouveau régime indemnitaire à la DGCCRF est entré en vigueur le 1^{er} juillet également, mais là aussi il faut encore que ce soit saisi en paye... Ce sera, au mieux, sur la paye de septembre ou plus probablement sur celle d'octobre, de même que la prime exceptionnelle, à l'exception de quelques cas particuliers comme les contractuel·les qui nécessitent des avenants aux contrats et pourraient être un peu retardés.

3/ L'alignement de l'Indemnité Mensuelle de Technicité sur le taux DGFIP reste conditionné par la signature de l'accord sur la fin des IFDD, La DG vise une date d'effet au 1^{er} octobre 2022, mais là encore ce sera sans doute plus tard sur la paye.

4/ Le rachat des jours de CET n'a pas été encore été entièrement versé. La DG met en avant des retards dans les remontées, dues à la mise en œuvre des réformes indemnitaires et mesures statutaires B, ainsi que l'augmentation du point d'indice qui surchargent le CSRH. Les rachats seront versés au plus tôt en paye en novembre, peut-être en décembre... **Presqu'un an après l'établissement des demandes !!!**

5/ La DG a été interpellée sur certaines demandes locales de transmissions d'une lettre de motivation à l'appui des candidatures pour nomination sur l'emploi d'IE. La DG n'a pas condamné (on s'en doute) et a juste rappelé que les seules consignes de portée nationale étaient reprise dans l'[instruction IN/2A/RH/008](#). La DG souhaite juste que les consignes soient identiques dans une même région, pas de consignes différentes entre le pôle C et les DD donc. **La course à l'échalote pour les plus belles lettres de motivation est donc bien partie !**

Uber Files

Solidaires a interrogé sur les informations révélées par le consortium international de journalistes d'investigations, et notamment sur la pratique du « Kill switch » consistant à couper sciemment l'accès aux ordinateurs d'une filiale aux fichiers et système interne du groupe afin d'empêcher les autorités de récupérer les informations nécessaires à l'enquête.

La Directrice Générale a répondu que concernant ces enquêtes : les interventions sont à l'initiative du parquet. Pour les enquêtes DGCCRF il n'y a pas eu d'empêchement et la procédure UBER POP avait d'ailleurs abouti avec une sanction pénale à la clef.

L'enquête mentionnée dans la presse, relevant de l'autorité du parquet, est toujours en cours... **Et les révélations dans la presse la rendant explosive, la DG est très certainement soulagée de ne pas avoir à la commenter !**